



### *Le Président*

Chers membres de l'U.A.E., chers amis,

J'ai le plaisir de m'adresser à vous en tant que nouveau Président de notre prestigieuse association internationale d'avocats que j'ai l'honneur de représenter pendant deux ans.

La belle ville de Marseille a accueilli le 13 octobre dernier l'Assemblée Générale de l'U.A.E. en renouvelant le Bureau et le Comité Exécutif au lendemain de la conférence internationale magistralement organisée par M<sup>e</sup> Gérard Abitbol, doyen des présidents d'honneur de l'U.A.E., sur le thème « L'Europe et la gestion des risques : de l'effet pervers du principe de précaution ».

Cette occasion a permis d'approfondir le débat sur l'importance et sur les effets de ce principe dans les différents pays de l'Union. Un principe qui représente un instrument fondamental pour l'évaluation et la limitation des risques mais qu'il faut appliquer raisonnablement, surtout dans la situation de crise économique et sociale que l'Europe vit actuellement et qui requiert non pas des limites mais plutôt des instruments en mesure de favoriser la croissance et le développement économique.

Les principes communautaires sont en fait une valeur, une grande valeur issue de notre tradition juridique et des soixante ans d'élaboration jurisprudentielle de la Cour de Justice de l'Union Européenne. Il est clair que l'application de ces principes de la part des différents interprètes peut parfois engendrer des problèmes à évaluer très attentivement. Le principe de précaution ne peut d'ailleurs être invoqué qu'en tenant compte d'autres principes généraux, tout aussi importants, tels que la proportionnalité entre les mesures prises et le niveau de protection souhaitée, la non-discrimination dans l'application des mesures requises et la cohérence entre les mesures requises et les mesures déjà adoptées dans des situations similaires.

Le congrès de Marseille a permis aux nombreux participants de discuter de la situation actuelle de l'Europe caractérisée par une crise économique qui a mis en évidence la fragilité d'une construction que nous pensions, européenistes convaincus que nous sommes, être en mesure de surmonter tous les obstacles.

Nous savons tous, en fait, que l'Union Européenne est un processus irréversible et que sa validité est indéniable. Elle reste, malgré les difficultés récurrentes, un projet unique qui a transformé pour toujours et en mieux le destin de notre Europe.

C'est précisément au cours de notre conférence que nous avons su que le prestigieux prix Nobel de la paix a été attribué à l'Union Européenne du fait, et il s'agit du motif officiel du Comité pour le prix Nobel, « qu'elle contribue depuis plus de soixante ans à promouvoir la paix, la réconciliation, la démocratie et les droits humains en Europe ».

C'est sur un regain d'enthousiasme et d'optimisme que l'Assemblée Générale s'est donc conclue également pour notre association. Je souhaiterais que l'ENTHOUSIASME, la COMMUNICATION et la TRADITION représentent l'action de l'U.A.E. durant mon mandat.

Les avocats européens, conscients du rôle fondamental qu'ils jouent dans la société en ce qui concerne la défense des droits et des intérêts des citoyens, croient à la reprise de notre Europe qu'ils veulent vivre en tant que protagonistes.

Octobre 2012

M<sup>e</sup> Bruno Telchini

PRESIDENT DE L'UNION DES AVOCATS EUROPEENS